

Vendredi 21 juillet 2017

La semaine dernière, la Cour administrative d'appel de Bordeaux se prononçait contre l'arrêté préfectoral autorisant la destruction des espèces protégées sur l'emprise foncière destinée au projet de centre commercial Val Tolosa.

Nous venons d'apprendre la signature d'un nouvel arrêté préfectoral à ce sujet. Si ce texte correctif contient bien des évolutions, il n'en reste pas moins, comme l'ont souligné en appel les juges administratifs, que « ce projet ne répond pas à une raison impérative d'intérêt public majeur. » Base sur laquelle peut se fonder un recours sur ce nouvel arrêté.

Ainsi, je réitère, au nom de la Ville de Tournefeuille, notre opposition à ce projet qui suscite toujours des inquiétudes fortes quant à ses effets directs ou indirects dans le contexte local, notamment concernant le commerce de proximité.

*Dominique Fouchier
Maire de Tournefeuille
Conseiller départemental de la Haute-Garonne*